

Département de Seine-Maritime

Canton d'YVETOT

MAIRIE

D'YVECRIQUE **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**



**DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
ET DU BUDGET PRIMITIF 2017**

en application de l'article L2313-1 du CGCT

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF ET DU COMPTE ADMINISTRATIF.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet « YVECRIQUE 76 » à partir du 15 avril 2017

Le Compte Administratif 2016 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

Le Budget Primitif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile.

Ils respectent les principes budgétaires suivants :

- L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile : il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Un Budget est voté par année mais le Conseil Municipal peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives. Le Budget est exécuté dans l'année.
- L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges.
- Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la commune.
- Les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.
- Le Budget de l'année à venir doit être voté avant le 15 avril 2017 (date limite de vote du budget fixée par le législateur)

Le Budget Primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, Monsieur Le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Le Compte Administratif 2016 et le Budget Primitif 2017 ont été approuvés le 07 avril 2017 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au Secrétariat de la Mairie aux heures de permanence.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le Budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires du personnel communal ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

a). LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES

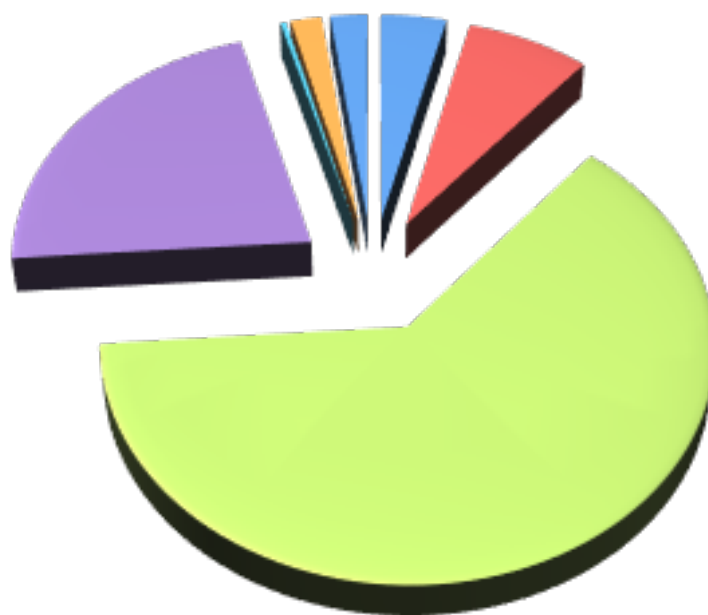
Les recettes de fonctionnement courant diminuent de 1.70% par rapport à 2015.

DOMAINE	MONTANT
Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	16498.04 €
Prestations de service (cantine scolaire)	31001.11 €
Impôts et taxes	93483 €
Dotations subventions et participations	270305.37 €
Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles et autres)	9384.41 €
Produits exceptionnels	1427.27 €
Opérations d'ordre	7802.12 €
TOTAL	429901.32€

- Les atténuations de charges sont les remboursements sur rémunérations du personnel communal avec une augmentation de 28.10% par rapport à 2015 : subventions FIPHFP.(perçu 4713.42€)
- Les redevances et droits des services perçus augmentent de 25.47% : cette augmentation est due à une plus grande fréquentation de la cantine scolaire et de la garderie.
- Les ressources fiscales augmentent globalement de 2.6% : quasi constants pour les impôts locaux (-0.01%) et 24.45% pour les autres impôts et taxes. Dans cette dernière catégorie le FPIC a vu une augmentation de 2862€.
- Les dotations au total diminuent de 8% : diminution due à une baisse de 6% de la dotation globale de fonctionnement et le versement direct de la participation CEL des communes adhérentes à l'AACD.
 - Dotation globale des communes -6%
 - Dotation de solidarité rurale +14.7%
 - Autres dotations et participations -2.57%
- Les autres produits courants avec 9384.41 € augmentent de 21.24% : salle communale louée 11 fois par des particuliers contre 9 en 2015

Il n'y a aucun produit financier. Au titre des recettes exceptionnelles, la commune a perçu 594.29 € des assurances pour remboursement vitre tracteur et 832.98€ chèque VEOLIA trop perçu facture eau.

La répartition des ressources de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2016 est la suivante :



- ATTENUATIONS DE CHARGES
- PRESTATIONS DE SERVICE
- DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- IMPOTS ET TAXES
- PRODUITS EXCEPTIONNELS
- OPERATIONS D ORDRE
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

2. LES DEPENSES.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2.77%

DOMAINE	MONTANT
Charges à caractère général	139869.43€
Charges de personnel	172209.74 €
Atténuations de charges	14494 €
Autres charges de gestion courante	69199.99 €
Charges financières	2245.57 €
Charges exceptionnelles	31.60 €
Opérations d'ordre	1190.91 €
TOTAL	399241.24 €

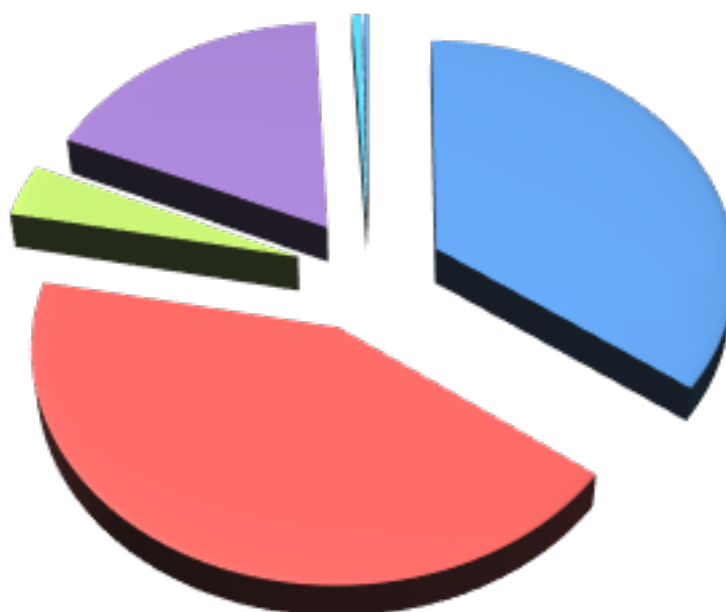
Les dépenses de gestion courante n'évoluent que de 3.23 % par rapport à 2015.

- Les charges à caractère général diminuent de 3.04% : on peut remarquer une diminution des frais d'électricité, des frais de produits d'entretien et une augmentation des frais de fournitures de petit équipement.
- Les charges de personnel s'élèvent à 172209.74 € soit une augmentation de 13.4%. Les charges de rémunération des personnels titulaires ou stagiaires augmentent : cette progression est due à la stagiairisation à compter du mois d'avril 2016 du personnel en contrat aidé et au reclassement indiciaire. Celles des personnels non titulaires évoluent : augmentation du temps de remplacement des agents absents pour maladie.
- Les subventions et participations versées, les impôts et taxes ainsi que les autres charges de gestion courante connaissent une diminution de 4.89%.

Les autres charges

- Les charges calculées qui correspondent aux amortissements augmentent de 0 à 1190.91€
- Les charges financières diminuent sensiblement de 2516.23 € en 2015 à 2245.57 € en 2016 (montant des intérêts d'emprunt)
- Les charges exceptionnelles sont insignifiantes 31.60 €

La répartition des dépenses de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2016 est la suivante :



- charges à caractère général
- charges de personnel
- atténuations de charges
- autres charges de gestion courante
- charges financières
- charges exceptionnelles
- opérations d'ordre

3. LE RESULTAT

Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements de la commune. Pour cette année 2016, le résultat pour la section de fonctionnement est :

Excédent de fonctionnement reporté 102760.39 €

Excédent de fonctionnement 2016 30660.08 € (soit recettes 2016 – dépenses 2016)

TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 133 420.47 €

b.) LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

1. Les DEPENSES.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement était de 361.364.12 €

Les réalisations sont de 199797.96€.

Soit un taux global de réalisation de 55.29%.

Répartition des dépenses d'investissement en 2016 par chapitre

<u>chapitre</u>	<u>libellé</u>	<u>prévisions</u>	<u>émis</u>	<u>Restes à réaliser</u>	<u>Taux de réalisation</u>
20	Immobilisations incorporelles	200€	0€	0	0%
204	Subventions d'équipement versées	141700€	104005.71€	0	73.4%
21	Immobilisations corporelles	133508€	55931.30€	53591€	41.89%
23	Immobilisations en cours	36611€	25419.75€	0	69.55%
Total des dépenses d'équipement		312019€	185356.76€	53591€	59.41%
16	Emprunts et dettes assimilés	7040€	6639.08€	0	94.31%
Total des dépenses financières		7040€	6639.08€	0€	94.31%
040	Opérations d'ordre	7802.12€	7802.12€	0€	100%

020	Dépenses imprévues	2000€	0€	0€	0%
D001	Solde d'exécution négatif reporté 2015	32503€	0€	0€	0%
TOTAL		<u>361364.12€</u>	<u>199797.96€</u>	<u>53591€</u>	<u>55.29%</u>

- Chapitres 20 à 23 :
Les principaux investissements réalisés en 2016 par secteur sont les suivants :

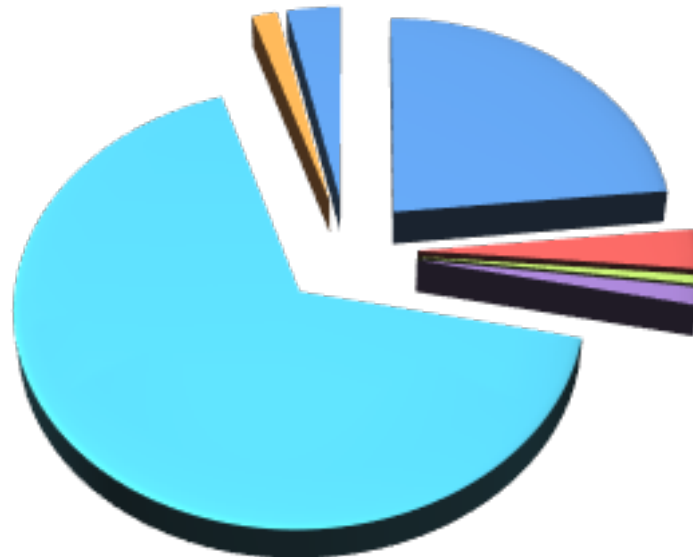
DEPENSES	EN €
<u>L'EDUCATION 6 907.77€</u>	
• Acquisitions matériel informatique école	470.90€
• Acquisition meuble divers (étagères, armoire, chaises, tables et tricycles)	3340.22€
• Acquisition d'un chauffe-eau école	159.84€
• Installation mitigeur thermostatique école maternelle	353.92€
• Installation cumulus école	256.83€
• Remplacement candélabre école maternelle	2326.06€
<u>LE SPORT 5 959.29€</u>	
• Acquisition nettoyeur haute pression stade	189.99€
• Acquisition aspirateur stade	402€
• Réalisations de panneaux publicitaires au stade	613.70€
• Pose de Faïence aux vestiaires au stade	1856.26€
• Eclairage du stade	2621.10€
• Armoire à balais pour entretien des locaux du stade	276.24€
<u>LA CULTURE 1 303.02€</u>	
• Réaménagement de la bibliothèque	417.04€
• Mobilier pour bibliothèque	885.98€
<u>ACCESSIBILITE 2 640€</u>	
• Frais d'études pour accessibilité des bâtiments communaux	2640€
<u>VOIRIE ET AMENAGEMENTS URBAINS 173 193.27€</u>	
• Aménagements de sécurité aux abords de la Mare	1234.59€
• Réalisation dalle en béton abribus Gournay	438.77€
• abribus Gournay	2578.96€
• Réalisation de cache containers	1380.25€
• Effacement de réseaux rue des Cerisiers et éclairage public	64696.80€
• Effacement de réseaux rue du Stade et éclairage public	26039.77€
• Ecritures comptables effacement de réseaux	33741.73€
• Acquisition terrain chemin de la Passaïe	624€

• signalisation route de Bihorel	1046.40€
• signalisation rue des Cerisiers	1755.72€
• Aménagement d'un parking rue des Ecoles	39656.28€
<u>MATERIEL AGENTS COMMUNAUX ET DIVERS 3 155.53€</u>	
• installation pont élévateur pour entretien matériel roulant communal	1427.91€
• installation cumulus Mairie	176.77€
• chauffe-eau groupe de sécurité Mairie	165.90€
• 2 tailles haies entretien espaces verts	1050€
• Acquisition tronçonneuse entretien espaces verts	334.95€

- Chapitre 16. Emprunts et dettes assimilées.

Le remboursement du capital de l'unique prêt en cours contracté par la commune reste quasi identique à celui de 2015 : 6639.08€ en 2016 et 6368.42 € en 2015.

Le ratio annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est de 2.10%.



- éducation
- sport
- culture
- accessibilité
- voirie et aménagements urbains
- matériel divers
- emprunt

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.

Le montant prévisionnel des recettes d'investissement était de 361.364.12 €

Les réalisations sont de 220 637.60€.
Soit un taux global de réalisation de 61.06%.

Répartition des recettes d'investissement en 2016

chapitre	libellé	prévisions	émis	Restes à réaliser	Taux de réalisation
10	Dotations fonds divers et réserves	54100€	55996.38€	0	104%
1068	Excédent de fonctionnement	104014€	104014.20€	0	100%
Total des recettes financières		158114€	160010.58€	0€	101%
13	Subventions d investissement	35355€	25694.38€	9658€	72.68%
23	Immobilisations en cours	33744€	33741.73€	0	100%
Total des recettes d'équipement		69099€	59436.11€	9658€	86.02%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1192€	1190.91€	0€	100%
021	Virement de la section de fonctionnement	102559.12€	0€	0€	0%
TOTAL		361364.12€	220637.60€	9658€	61.06%

Les principaux produits permettant le financement des investissements concernent :

- Chapitre 10 : dotations fonds divers et réserves.
 - Les dotations reçues en investissement concernent principalement le FCTVA. Ce remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement éligibles en 2015 est de 53059.39 €
 - Des reversements sur des taxes d'urbanisme ont été reçues : 500€ pour la TLE et 2436.99€ sur la taxe d'aménagement.
- Chapitre 1068 : excédent de fonctionnement.
Cette recette est la part de l'excédent 2015 qui couvre le besoin de la section d'investissement soit 104014.20€ pour 2016

- Chapitres 13 et 23 : subventions d'investissement et immobilisations.
Les subventions perçues représentent 25694.38 €. Il s'agit d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour le Parking rue des Ecoles pour un montant de 6609.38€, d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour sécurisation rue des Ecoles et de l'Eglise pour un montant de 3239 euros et une subvention du Département au titre du CPS d'un montant de 15846 € pour de la réfection de voirie rue des Cerisiers, rue du Chêne de la Liberté et rue des Tilleuls.
Les recettes émises au 238 font suite à une erreur d'écriture comptable pour de l'effacement de réseaux (recettes d'investissement équilibrées par des dépenses d'investissement).
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont des écritures d'amortissements annuelles.

c. les résultats du compte administratif 2016 et l'affectation des résultats

Tenant compte des restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement, des résultats reportés de l'année 2015, de l'intégration des résultats du Compte Administratif du CCAS dans le Budget Primitif 2017 suite à la dissolution du Budget du CCAS au 31.12.2016, et de l'intégration des résultats du SIVOM Caux Maritime, le besoin de financement de la section d'investissement est arrêté à :

Déficit d'investissement 2015	- 32502.20€
Excédent d'investissement 2016	+ 20839.64€
Intégration SIVOM Caux Maritime	+ 58.95€
Excédent d'investissement du CCAS	+ 200€
Restes à réaliser 2016	- 43933 €
BESOIN	55336.61€

Le résultat de la section de fonctionnement est de

Excédent de fonctionnement 2015	+ 102760.39€
Excédent de fonctionnement 2016	+ 30660.08€
Intégration SIVOM Caux Maritime	+ 30.27€€
Excédent d'investissement du CCAS	+ 6485.14€
RESULTAT 2016	139935.88€

Ce résultat est utilisé à hauteur de 55336.61 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement. Le solde est reporté en excédent à la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2017 pour un montant de 84599.27 €.

III. LE BUDGET PRIMITIF 2017.

Le Budget Primitif 2017 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants (entretien de la commune, école, cantine, garderie, périscolaire)
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De demander autant que possible des subventions pouvant être allouées pour financer les travaux d'investissement
- De ne pas augmenter la fiscalité
- De débiter les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

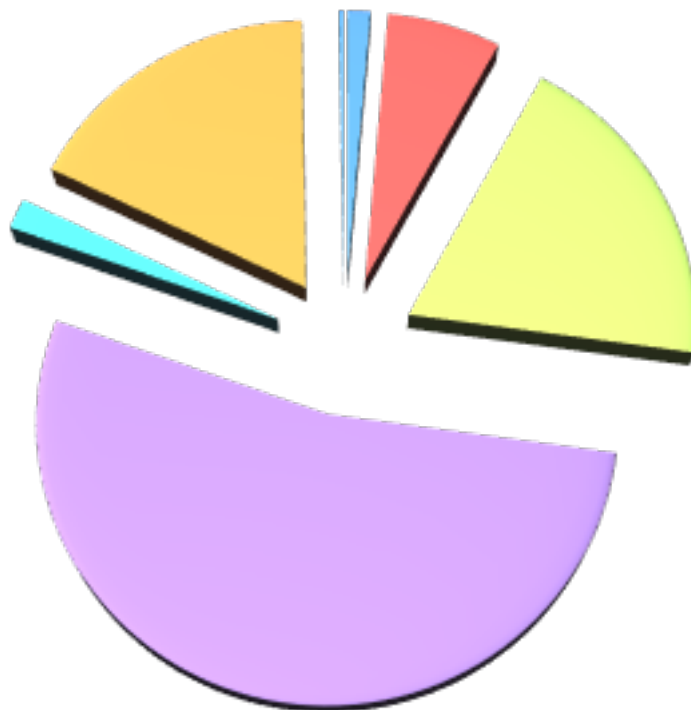
La section de fonctionnement s'équilibre à 483 186 € soit un budget en diminution de 12% par rapport à celui de 2016 (544 928.12€).

a. Les recettes

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 483 186€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE ANNEE 2016 ET 2017

chapitre	BP2016	BP2017	variation
013.atténuations de charges	18 156€	6 500€	- 11 656€
70. produits des services	27 267€	31 900€	+ 4 633€
73. impôts et taxes	90 249€	92 856€	+ 2 607€
74. dotations et participations	290 194€	257 431€	- 32 763€
75. autres produits de gestion courante	8 500€	8 500€	=
76 produits financiers	0€	0€	=
77. produits exceptionnels	0€	1 400€	+ 1 400€
002 résultat antérieur	102 760€	84 599€	- 18 161€
042. opérations d ordre	7 802.12€	0€	- 7 802.12€
TOTAL	544 928.12€	483 186€	- 61742.12€



- 013, atténuations de charges
- 70, produits des services
- 73 impôts et taxes
- 74 dotations et participations
- 75 autres produits de gestion courante
- resultat antérieur
- 77, produits exceptionnels

Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.
Le produit attendu au titre du FIPHP fait partie de ce chapitre.

Chapitre 70 : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et la garderie.

Chapitre 73 : il concerne principalement les recettes des impositions directes.
les taxes foncières et d'habitation représentent plus de 82% du total des prévisions de ce chapitre avec un montant 76 454€.

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.
La commune s'attend à une diminution de la dotation globale de fonctionnement mais à une stabilité des dotations de solidarité rurale et de péréquation.
Ce chapitre comprend également les participations des communes de Grémonville et Amfreville Les Champs aux frais de fonctionnement de l'école, au déficit cantine et garderie et au périscolaire au prorata du nombre d'élèves scolarisés sur la commune.

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de la gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des loyers du logement communal et des locations de la salle communale.

Chapitre 77 : il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

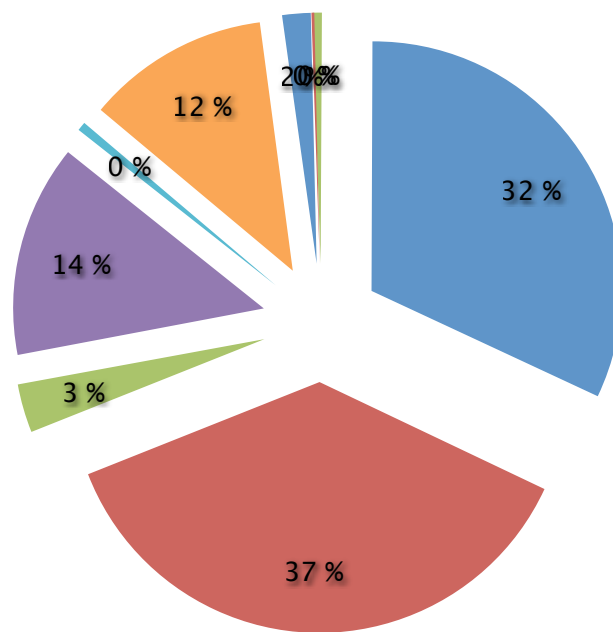
Chapitre 042 : il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les travaux en régie.

b. Les dépenses.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 483 186€.

Elles se répartissent comme suit :

chapitre	BP2016	BP2017	variation
011.charges à caractère général	175 229.40€	154 585€	-20 644.40€
012.charges de personnel	176 328€	179 000€	+ 2 672€
014.atténuation de produits	14 494€	14 494€	=
65. autres charges de la gestion courante	72 848€	66 054€	- 6 794€
66. charges financières	2 246€	1 964€	- 282€
67. charges exceptionnelles	31.60€	63 €	- 31.60€
023. virement à la section d'investissement	94 757€	56 800€	- 37 957€
042. opérations d'ordre	1 192€	8 126€	+ 6 934€
Dépenses imprévues	0€	2100€	+2 163€
Travaux en régie	7802.12€	Voté en fin d année	
TOTAL	544 928.12€	483 186€	- 61 742.12€



- 011, charges à caractère général
- 012 charges de personnel
- atténuation de produits
- 65, autres charges de la gestion courante
- 66 charges financières
- virement à la section d investissement
- opérations d ordre
- charges exceptionnelles
- dépenses imprévues

Chapitre 11 : dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures scolaires, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance....

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de tout le personnel titulaire, non titulaire et remplaçant : salaires mensuels, charges, assurances du personnel, visites médicales et autres.

Chapitre 014 : atténuations de produits.

Il s'agit du prélèvement de l'Etat du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) pour un montant de 14 494€ égal à celui de 2016.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Ce chapitre prévoit :

- La cotisation au service incendie
- La contribution au SIVOSSSE de Doudeville
- Le versement des indemnités aux élus
- Les subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 : ce chapitre est le remboursement des intérêts du seul emprunt en cours.

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement.

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 56 800€.

Chapitre 042. : Dans les opérations d'ordre, figurent toutes les écritures annuelles d'amortissement.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

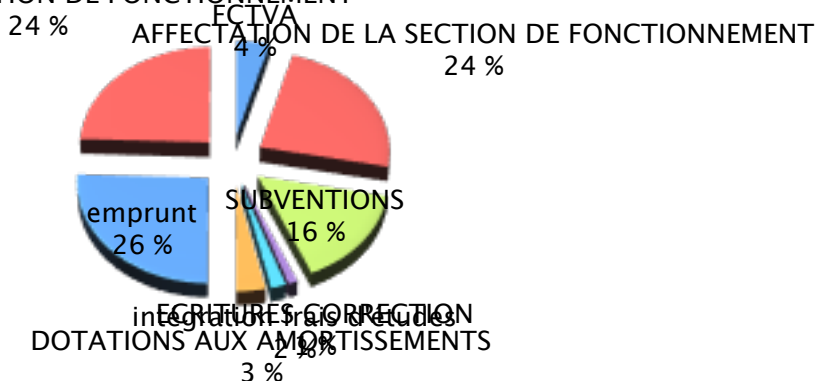
La section d'investissement du Budget primitif 2017 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 232 832€.

a. Les recettes.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP2017

CHAPITRE	BP2017	%
10. FCTVA taxe d'aménagement	10 000€	4.29%
1068. affectation de la section de fonctionnement	55 336€	23.77%
13. subventions	36 158€	15.53%
16. emprunts et caution	59 700€	25.64%
238. avances et acomptes commandes immobilisations	2 586€	1.11%
040. dotations aux amortissements	8 124€	3.49%
021. virement de la section de fonctionnement prévisionnel	56 800€	24.40%
041.intégration frais d'étude aux travaux	4128€	1.77%
TOTAL	232 832€	100%

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les recettes d'investissement du Budget Primitif 2017 sont constituées par :

- Chapitre 10 : ce chapitre concerne essentiellement le FCTVA qui est le remboursement de la TVA par l'Etat sur les dépenses d'investissement éligibles faites en 2016. Le produit attendu prévisionnel est de 10 000€
- Chapitre 1068 : il s'agit de la part de l'excédent 2016 qui couvre le besoin prévisionnel de la section d'investissement.
- Chapitre 13 : il regroupe toutes les subventions demandées et accordées à ce jour qui sont les suivantes :
 - Subvention de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de voirie rues Gare et Gournay montant accordé 3000€
 - Subvention de l'Etat au titre de la DETR pour la réfection des bancs à l'Eglise montant accordé 2158€
 - Subvention de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux phase 1 montant accordé 6500€
 - Subvention du Département au titre du CPS pour les travaux de voirie rues de la Gare et de Gournay montant accordé 4500€

Dans ce chapitre apparaît également le versement de la participation financière du SMBV pour la mise en lumière de l'ancien site d'épuration pour un montant prévisionnel de 20 000€

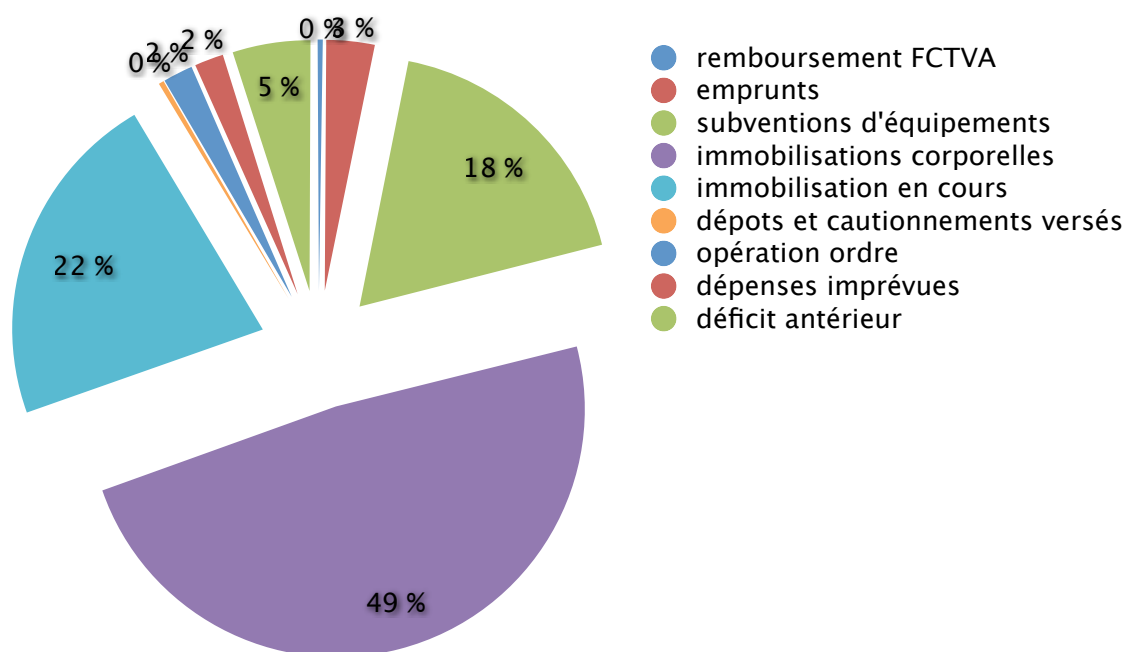
- Chapitre 16 : ce chapitre est constitué :
 - D'un montant prévisionnel de caution de logement communal
 - D'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour l'aide au financement des travaux d'effacement de réseaux et éclairage public rue de l'Eglise
 - D'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour l'aide au financement des travaux éclairage public route de Bihorel et parking rue des Ecoles.
 - D'un emprunt d'équilibre de 18 300€ (en attente des accords de subventions demandées)
- Chapitre 238 : il concerne une écriture comptable pour correction erreur d'imputation faite en 2016.
- Chapitre 040 : ce chapitre regroupe toutes les recettes d'amortissement pour un montant de 8124€
- Chapitre 041 : il s'agit des écritures d'intégrations comptables des frais d'études aux travaux concernés

b. Les dépenses.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE DU BP2017

CHAPITRE	BP2017
102291. Remboursement FCTVA	377€
16. emprunts	6 922€
204. subventions d'équipements	41 661€
21 immobilisations corporelles	113 070€

23. immobilisations en cours	50 870€
275. dépôts et cautionnements versés	400€
020. dépenses imprévues	4 000€
001 déficit antérieur	11 404€
041. opérations d ordre intégration frais étude aux travaux	4128€
TOTAL	232 832€



Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Effacement des réseaux et de l'éclairage public rue de l'Eglise pour un montant de participation communale de 36574€
- Effacement de réseau France Télécom et éclairage public route de Bihorel pour une participation communale de 26180€
- Candélabre parking école montant de la participation communale 2190€
- Acquisition voirie chemin de la Passaie coût 1200€
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux phases 1 et 2 montant prévisionnel TTC 58 090€
- Agencements et aménagements de l'ancien site épuration 5000€ et éclairage public 5000€
- Réfection des bancs à l'Eglise coût TTC 12 500€
- Jardin du souvenir montant TTC 1500€
- Réfection de voirie rues de la Gare et de Gournay 12 000€
- Aménagement de sécurité RD27 rue des Tilleuls montant prévisionnel TTC 17 500€

- Installations alarme incendie à la salle communale pour un montant de 3850€ TTC
- Matériel divers école montant TTC 1430€
- Mise en lumière de l'ancien site d'épuration : coût prévisionnel 25 000€

A ces projets, se rajoutent en dépenses d'investissement :

- Le remboursement d'une partie du capital de l'emprunt en cours pour un montant de 6922 €
- Un remboursement de trop perçu de FCTVA 2016 pour un montant de 377€
- Un montant de remboursement de caution du logement communal de 400€.
- Le déficit reporté de 2016 d'un montant de 11404€
- Et un montant prévisionnel de dépenses imprévues pour 4000
- Une erreur d'imputation comptable sur opération 2016 à corriger en 2017 pour 2 587€
- Des écritures comptables d'ordre budgétaire pour l'intégration des frais d'étude aux travaux du Parking rue des Ecoles pour 1008€ et des frais d'étude aux travaux d'accessibilité pour 3120€.

FIN DE DOCUMENT

Fait à YVECRIQUE, le 07 avril 2017